

Entre France et Italie, la brouille sur les migrants

A l'approche du sommet de Bruxelles, qui s'annonce compliqué, la posture de Paris, et son refus d'accueillir davantage de réfugiés, suscite une profonde amertume à Rome, où l'extrême droite s'est saisie de la question

ROME - correspondant

Casse-tête à Vingt-Huit, la question migratoire va être réfléchie en comité restreint, dimanche 24 juin, à Bruxelles, avant le sommet européen des 28 et 29 juin. Si le sujet est plus simple à discuter en groupe resserré, le consensus semble loin d'être acquis. Rome a déjà réfuté les projets de conclusions préparées par les services de Bruxelles. Les relations du nouveau gouvernement italien avec les autres membres de l'Union s'annoncent compliquées, surtout si la France et l'Italie se livrent déjà depuis quelque temps un match difficile.

Les démonstrations d'affection affichées à l'issue de la rencontre d'Emmanuel Macron et du premier ministre italien, Giuseppe Conte, le 15 juin, ne trompent pas grand monde. Cette rencontre, certes chaleureuse, n'a en effet rien effacé. Ni les traces laissées par la dénonciation macronienne du « cynisme » et de « l'irresponsabilité du gouvernement italien » après que Rome a refusé à l'*Aquarius* de débarquer 629 migrants dans un de ses ports, le 12 juin, ni la réponse du ministre de l'intérieur, Matteo Salvini, qui avait affirmé, avec le soutien d'une écrasante majorité de l'opinion italienne, qu'il n'entendait pas « accepter de leçons hypocrites de pays ayant préféré détourner le regard en matière d'immigration ».

L'échange, particulièrement vif, avait provoqué la convocation de l'ambassadeur de

France à Rome, une procédure plus qu'inhabituelle entre pays amis. Tout aussi insolite était le fait que le même ambassadeur avait déjà été convoqué au ministère des affaires étrangères, moins de trois mois plus tôt, avant même l'arrivée au pouvoir de Matteo Salvini. En effet, le 30 mars, l'Italie avait accusé des douaniers français d'être entrés

sans permission dans un local d'une association d'aide aux migrants, en gare de Bardonecchia, juste derrière la frontière, pour effectuer une recherche de stupéfiants sur un migrant nigérian en situation régulière.

CONTENTIEUX

« Un acte grave, totalement en dehors du cadre de la collaboration entre Etats frontaliers », avait alors déploré le ministère des affaires étrangères italien. Le ministre français de l'action et des comptes publics, Gérard Darmanin, autorisé de tutelle des douanes, avait dû exprimer ses « regrets », ainsi que sa volonté de remettre à plat l'ensemble de la coopération transfrontalière, afin de faire baisser la tension.

Le contentieux franco-italien, devenu criant aujourd'hui, ne remonte donc pas à l'arrivée au pouvoir du Mouvement 5 étoiles de Luigi Di Maio et de la Ligue de Matteo Salvini. Déjà, lors du sommet de Tallinn (Estonie) du 6 juillet 2017, la France avait suscité une profonde amertume chez son voisin en refusant d'ouvrir ses ports aux bateaux des ONG humanitaires, comme le lui demandait l'Italie. Dans l'opinion italienne, cette fin de

LE CONTENTIEUX FRANCO-ITALIEN NE REMONTE PAS À L'ARRIVÉE AU POUVOIR DU MOUVEMENT 5 ÉTOILES ET DE LA LIGUE DE MATTEO SALVINI

non-recevoir a laissé des traces. L'incapacité du gouvernement Gentiloni à obtenir plus

que des bonnes paroles de ses partenaires, au plus fort de la crise, a fait perdre de nombreux soutiens à la gauche, nourrissant la montée en puissance du très extrémiste Matteo Salvini et du Mouvement 5 étoiles.

Rome et Paris sont les deux acteurs d'une histoire très imbriquée qui ne se limite pas, même si c'est le plus visible, à une remontée vers le nord des migrants. Paris fait tout pour maintenir au-dessous de la ligne des Alpes un maximum des « débarqués » sur les côtes italiennes. C'est vrai aujourd'hui, mais ça l'était déjà sous Nicolas Sarkozy.

En 2011, dans la foulée des « printemps arabes », Rome avait octroyé des permis de séjour de six mois aux 20 000 Tunisiens arrivés sur ses côtes pour qu'ils puissent rejoindre des proches en France et ailleurs en Europe. Paris s'est fâché, a bloqué les trains et progressivement réinstauré les contrôles frontaliers... En quelques années, l'Italie a cessé d'être un pays de transit, et s'est vite retrouvée face à l'engorgement de ses structures d'accueil.

« La France aimerait faire croire que les flux irréguliers ne sont que dans un sens. Pourtant, si l'Italie est aujourd'hui capitale de l'immigration marocaine, une bonne partie des entrées a eu lieu depuis l'Espagne et la France. De même, des flux Nord-Sud existent entre la France et l'Italie comme avec l'Autriche et l'Italie. La frontière est ancienne, et reste une zone de tensions fortes », rappelle Ferruccio Pas-

tore, le directeur du Fieri (International and European Forum for Migration Research).

L'Italie reproche à la France d'avoir à l'automne 2015 verrouillé sa frontière terrestre en réintroduisant des contrôles, officiellement pour lutter contre la menace terroriste mais en réalité dans le but de contrôler l'immigration. Depuis lors, 47 000 migrants ont été refoulés, selon un schéma bien rodé. « Les migrants sont souvent arrêtés dans les

trains, sont emmenés vers le bureau de la police de l'air et des frontières qui leur oppose des refus et les ramène de l'autre côté», raconte Teresa Maffei, cofondatrice de l'Association pour la démocratie à Nice.

A ces refoulements, illégaux lorsqu'ils concernent des demandeurs d'asile ou des mineurs, mais rendus possibles par des accords bilatéraux pour les autres, s'ajoutent les 982 transferts réalisés en 2017, conformément au règlement de Dublin. Ce texte européen, dont la réforme est au cœur des actuelles discussions tendues entre les Vingt-Huit, autorise la France à renvoyer des demandeurs d'asile dans le pays de l'UE où ils sont arrivés et ont laissé leurs empreintes.

GROSSES VAGUES DE RÉGULARISATIONS

«L'Italie est le premier partenaire de la France sur l'application de Dublin», explique la Direction générale des étrangers de France, avec 39 % des saisines et 37 % des transferts en 2017. Cette direction du ministère de l'intérieur ajoute que la demande d'asile en Italie est inférieure à la demande d'asile française.

Une manière de lire les chiffres qui n'est pas celle de Ferruccio Pastore. «Entre 2013-2017, selon les statistiques du Bureau européen d'appui en matière d'asile, la France a enregistré 390 000 demandeurs d'asiles, l'Italie 426 000.» Au passage, si les chiffres sont comparables, le chercheur rappelle tout de même que «l'Italie est le pays qui a sauvé l'honneur de l'Europe ces dernières années», en limitant, par son action de secours, le nombre de morts en Méditerranée.

L'Italie a enregistré plus de 600 000 arrivées sur ses côtes depuis 2014, et sur les

30 000 relocalisations promises, seules 10 364 ont été effectives... dont 635 vers la France (9 % du quota promis). De nombreux migrants de 2015 sont repartis d'eux-mêmes vers l'Europe du Nord, quand d'autres ont rejoint les 500 000 sans-papiers qui dans la péninsule vivent de l'économie informelle, dans des conditions très précaires en attendant une régularisation.

Les voisins de l'Italie lui reprochent tacitement ses grosses vagues de régularisation en 2007, 2009 et 2011 et plus encore son approche des naturalisations. Entre 2007 à 2016, 956 000 personnes ont obtenu la citoyenneté italienne, et nombre d'entre elles, une fois naturalisées, profitent de la totale liberté de mouvement que leur confère leur passeport pour gagner le nord de l'Europe.

Abdelhaïm Tadib, Tunisien, la quarantaine, attend son tour. Débarqué d'un canot à Catane en Sicile en 2012, il y est resté «le temps des papiers», avant d'entamer une carrière de carreleur en France. «En Sicile, c'était difficile de travailler ailleurs que dans les champs. Je suis resté le temps de décrocher un titre de séjour, puis je suis passé en France. C'était mon rêve en quittant la Tunisie, mais je savais que l'Italie me donnerait plus facilement des papiers. Maintenant, j'ai mon réseau à Grenoble où je travaille et je redescends faire renouveler ma carte tous les trois ans», observe l'homme, satisfait de son sort.

Papiers italiens et travail en France, Abdelhaïm navigue entre les deux, même si son statut ne l'autorise normalement pas à séjourner plus de trois mois en France. «Demain, si je deviens italien, ce sera plus facile. Je

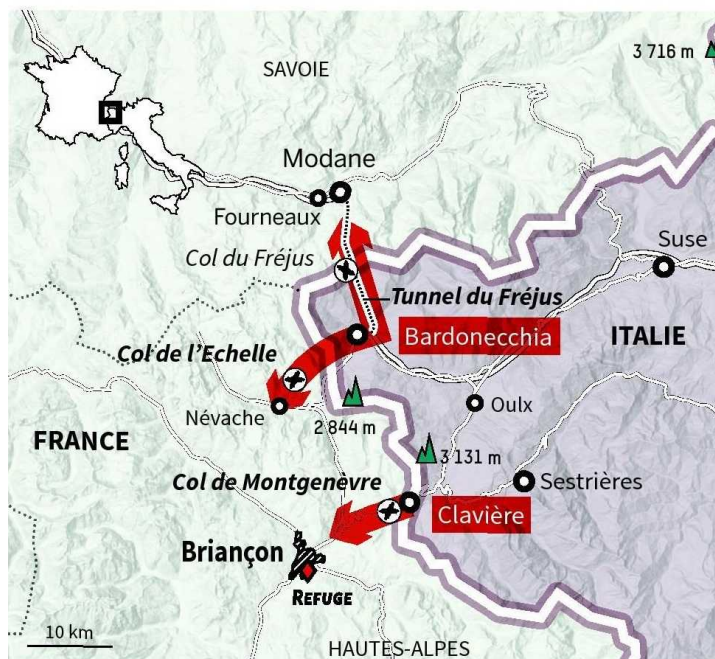
serai réglo en France», ajoute-t-il. ■

MARYLINE BAUMARD (À PARIS)
ET JÉRÔME GAUTHERET

LE CONTEXTE

MINI-SOMMET

Convoqué par la Commission européenne, le minisommet sur l'immigration de dimanche 24 juin doit réunir au moins une dizaine de dirigeants européens, dont le président français, Emmanuel Macron. Les participants à la réunion doivent notamment s'engager à accélérer les renvois de demandeurs d'asile d'un pays de l'UE vers un autre selon le règlement de Dublin. Le document de travail provisoire prévoit aussi la mise en place d'un «mécanisme de solidarité efficace» avec une répartition obligatoire des migrants parmi les différents pays membres. La Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie, favorables à une ligne dure sur l'immigration, rejettent catégoriquement cette proposition et ont annoncé jeudi 21 juin qu'elles ne se rendraient pas au minisommet. L'Italie, qui a également brièvement fait planer jeudi la menace de boycotter ce minisommet, a finalement confirmé sa participation.



A Briançon, un afflux permanent, mais pas encore d'« effet Salvini »

Depuis le 1^{er} janvier, plus de 1 000 mineurs non accompagnés ont été pris en charge par le département des Hautes-Alpes

REPORTAGE

BRIANÇON (HAUTES-ALPES)
- envoyé spécial

Billy est fatigué. Parti à 8 heures la veille au soir, arrivé à 8 heures ce matin de juin : douze heures de marche sur des sentiers escarpés et caillouteux entre Clavière, dernier village italien avant la frontière, et Briançon (Hautes-Alpes). En cours de route, une rencontre avec les gendarmes français qui surveillent la montagne a contraint ce jeune Camerounais, une fois ramené de l'autre côté de la frontière italienne, à recommencer sa traversée depuis le début, cette fois avec succès.

Abbas, lui, a esquivé les gendarmes et rallié Briançon du premier coup, usant jusqu'à la corde ses malheureuses baskets de 23 heures à 6 heures du matin. Il avait, auparavant, été recalé par la police aux frontières (PAF) au tunnel du Fréjus, ainsi qu'à Menton (Alpes-Maritimes). Il aura donc fallu cinq jours à ce trentenaire pakistanais pour parvenir à quitter l'Italie, où il était allé renouveler son permis de séjour, et retourner en France, où il travaille depuis plusieurs années.

Au Refuge solidaire, bâtiment vieillot en face de la gare de Briançon, Michel Rousseau fait ce qu'il peut pour offrir un peu de repos, avant la suite du périple, aux corps fourbus arrivés d'Italie. Ce retraité œuvre comme bénévole

au sein de l'association Tous migrants, qui accueille Billy, Abbas et leurs compagnons de galère. « *On a l'impression de devoir gérer une inondation tous les jours depuis un an et demi*, concède Michel Rousseau. *On ne s'arrête jamais, on est parfois un peu pris de vitesse.* »

Porte d'entrée

Le travail considérable que des dizaines de bénévoles abattent jour après jour pour accueillir, soigner, nourrir et conseiller les nouveaux arrivants permet d'éviter tout problème d'hygiène ou de délinquance. Ce sont eux qui empêchent Briançon, 12 000 habitants, de se transformer en Calais des Alpes. Mais les murs ne sont pas extensibles, la place manque.

Depuis son ouverture en juillet 2017 jusqu'à la fin mai 2018, le Refuge solidaire a enregistré la venue de 3 960 migrants, passés par le col de l'Echelle depuis Bardonecchia, ou celui de Montgenèvre depuis Clavière – la voie privilégiée ces derniers temps. Si l'on ajoute ceux arrivés en juin, et ceux passés sans se faire recenser, le chiffre grimpe autour de 5 000 personnes, l'équivalent de huit *Aquarius*.

Voilà un an et demi que le Briançonnais est une porte d'entrée en France pour ces exilés venus le plus souvent d'Afrique de l'Ouest (Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal), et qui sont de plus en plus nombreux à l'emprunter : depuis

le 1^{er} janvier, 1107 mineurs non accompagnés ont été pris en charge par le département des Hautes-Alpes (chiffres arrêtés au 20 juin). C'est presque autant que les 1 224 enregistrés pour toute l'année 2017 (65 en 2016). Par ailleurs, en près de six mois, la PAF a procédé à 880 non-admissions, contre 1 899 pour tout 2017 (315 en 2016).

Après une chute au printemps – en partie due au ramadan, supposent les ONG –, les chiffres repartent à la hausse depuis quelques semaines, sans toutefois atteindre ceux de l'automne ou de l'hiver derniers. Mais impossible d'y voir, pour l'instant, une conséquence de l'accession au pouvoir, début juin en Italie, de la coalition regroupant Ligue du Nord et Mouvement 5 étoiles. Les propos hostiles de Matteo Salvini, nouveau ministre de l'intérieur (Ligue, ex-Ligue du Nord, extrême droite), envers les migrants d'Italie n'ont pas entraîné leur fuite massive vers la France.

« *La politique du nouveau gouvernement en est au stade des déclarations, pas encore à celui de l'action* », explique Francesco Avato, maire de Bardonecchia, qui n'a pas constaté d'« effet Salvini », pas plus que son homologue de Briançon ou que ceux de Fourneaux et Modane – villes de transit pour les migrants passant par le tunnel du Fréjus. « *Pour l'instant, il y a beaucoup de gestulations politiques et médiati-*

ques de la part du nouveau pouvoir italien, comme l'épisode de l'Aquarius, estime Marie Dorléans, de l'association Tous migrants. De là à ce que, dans la rue, cela se traduise par plus d'angoisse des migrants ou plus de violences à leur égard, non. »

Contrairement à son ministre de l'intérieur qui voudrait les voir quitter le pays, le maire de Bardonecchia incite les migrants qui arrivent dans sa ville à ne pas tenter le périlleux passage de la frontière montagnarde : « *On leur explique que ce n'est pas la peine de passer en France, sauf dans le cas des mineurs ou d'adultes pouvant y obtenir le statut de réfugiés. Ils ont compris que c'était difficile, et beaucoup se tourment vers le système de prise en charge du Piémont, qui fonctionne bien* », explique Francesco Avato, qui conclut, dans un sourire : « *On travaille pour la France.* »

Pas d'« effet Salvini », donc. Du moins, pas encore. « *Les annonces du gouvernement italien pourraient finir par se concrétiser, anticipe néanmoins Anne Chavanne, l'une des responsables du Refuge solidaire. On est en train d'y réfléchir. Peut-être faudra-t-il que certaines familles du Briançonnais hébergent de nouveau des migrants de façon temporaire, et trouver d'autres lieux d'accueil dans les communes voisines. Cette histoire n'est visiblement pas près d'être terminée.* » ■

HENRI SECKEL

La tentation de délocaliser les demandes d'asile

Des membres de l'UE souhaiteraient transférer à des pays tiers les procédures d'examen

L'idée d'externaliser la demande d'asile, c'est-à-dire de délocaliser les procédures d'examen en dehors de l'UE, progresse depuis une quinzaine d'années en Europe. En 2003, le Royaume-Uni de Tony Blair avait plaidé pour des centres de transit sur les routes migratoires. En 2004, l'Allemagne avait à son tour soutenu la création en Afrique du Nord de centres fermés où instruire les demandes d'asile, et l'Italie lui avait emboîté le pas en proposant d'installer ces dispositifs en Libye et au Maroc. Le scénario trouve désormais les faveurs d'un certain nombre d'Etats membres. Début juin, le Danemark a ainsi annoncé mener des discussions avec l'Autriche – qui assumera bientôt la présidence tournante de l'Union – et « d'autres pays » en vue de créer des centres hors du territoire de l'UE.

« On justifie cela en expliquant qu'il faut protéger les réfugiés des dangers de la mer mais l'objectif est en réalité d'éviter de déclencher le mécanisme Dublin et les tensions qu'il génère entre les pays situés en « première ligne » et ceux qui se réfugient derrière le mécanisme Dublin », analyse Emmanuel Blanchard, président du réseau d'associations Migreurop. Le régime de Dublin prévoit que la responsabilité de l'examen d'une demande d'asile relève en tout premier lieu de l'Etat membre de première

trée, ce qui fait peser la charge sur des pays comme l'Italie et la Grèce, même si, depuis le début de l'année, les arrivées de migrants par la route de la Méditerranée centrale ont baissé de 77 % par rapport à la même période l'an dernier.

Au ministère de l'intérieur, on met en garde sur la notion fourretout de plate-forme de débarquement : « Tout le monde manie ce concept mais personne n'y voit la même chose, résume une source place Beauvau. Une chose est sûre, le droit international et européen interdit aux bateaux européens de ramener des migrants sur les côtes nord-africaines car cela s'apparente à du refoulement vers des pays tiers. »

Une solution non durable

De la même manière, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) s'inquiète d'un transfert des responsabilités de l'UE en matière d'asile vers des pays tiers. « Cela fait plusieurs années que nous disons que le fait de faire supporter à la seule Italie la responsabilité du sauvetage en mer, quoi qu'en dise le droit maritime [selon lequel les individus doivent être débarqués dans le port sûr le plus proche], n'est pas une solution durable, rappelle Vincent Cochetel, envoyé spécial du HCR pour la situation en Méditerranée centrale. Il faut un mécanisme régional pour trouver plus

« IL FAUT UN MÉCANISME RÉGIONAL POUR TROUVER PLUS DE SOLUTIONS DE DÉBARQUEMENT, DES DEUX CÔTÉS DE LA MÉDITERRANÉE »

VINCENT COCHETEL
envoyé spécial du HCR

de solutions de débarquement, des deux côtés de la Méditerranée. Sinon, le risque c'est que des incidents comme celui de l'Aquarius se reproduisent. »

Le HCR travaille à une proposition qui vise à multiplier les points de débarquement autour du bassin méditerranéen, en impliquant des pays membres – à l'image de ce qu'a fait l'Espagne en accueillant l'Aquarius – et non membres. Sachant qu'un quart des flux sont interceptés dans les eaux libyennes, qu'une partie aussi pourrait l'être davantage dans les eaux tunisiennes, marocaines ou encore algériennes et égyptiennes. « L'UE doit aider les Etats de la rive sud de la Méditerranée à mieux contrôler leurs frontières et leurs eaux territoriales », défend-t-on au ministère de l'intérieur. En contrepartie, ceux-ci recevraient une aide financière et les Etats mem-

bres s'engageraient sur des missions d'identification des migrants relevant de l'asile.

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), Pascal Brice, se veut prudent : « Ce genre de plate-forme n'est envisageable qu'à condition d'être complémentaire à l'instruction des demandes d'asile des personnes arrivant en Europe et d'amplifier les missions de protection en vue de réinstallation en Europe. » Depuis 2014, les missions de réinstallation menées par l'Ofpra ont permis à environ 10 000 personnes de bénéficier du statut de réfugié en France.

« Programmes de retour »

Les associations s'interrogent en outre sur les garanties apportées aux demandeurs d'asile qui veraient leur demande examinée en dehors de l'UE : « Le droit à un interprète, à un avocat ou encore à un recours suspensif pourrait ne pas s'appliquer », souligne Gérard Sadik, de la Cimade. Pour le directeur de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), Didier Leschi, les plates-formes ne fonctionneront que si « à côté du recensement de ceux qui ont besoin de protection, on offre quelque chose à ceux qui relèvent de la migration économique. Il faut leur proposer de véritables programmes de retour et de réinsertion ». ■

JULIA PASCUAL